

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL96

présenté par
M. Mendes, rapporteur

ARTICLE 28

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« Est ajoutée »,

les mots :

« Le premier alinéa est complété par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel